

Une loi du 26 janvier 2016 a autorisé l'expérimentation de salles de consommation de drogues à moindre risque (SCMR). Le but est de réduire les risques liés aux pratiques des usagers de drogues, au niveau de l'usager comme de la collectivité, en termes de santé publique comme d'ordre public. Inédit en France et très controversé, le dispositif, prévu pour une durée maximale de six ans, donnera lieu à une double évaluation scientifique afin notamment d'en déterminer la pérennisation. C'est dans ce cadre nouveau que deux espaces de ce type ont d'ores et déjà été ouverts à Paris et Strasbourg à l'automne 2016. La France rejoint ainsi un mouvement international qui s'affirme progressivement, notamment dans plusieurs de nos voisins européens et au Canada.

Cependant, cet approfondissement de la politique de réduction des risques en matière de drogues s'articule difficilement avec le modèle premier et dominant : le modèle prohibitionniste. Reposant notamment sur la liaison de la répression et de la médicalisation de la consommation de stupéfiants, celui-ci poursuit un objectif autrement radical : l'éradication des drogues. Dès lors, peut-on conserver le modèle prohibitionniste tout en menant

une politique volontariste de réduction des risques ? Si un choix est nécessaire, comment l'opérer ? Si une conciliation est possible, comment la penser ?

La controverse ne se réduit pas à la confrontation des SCMR au modèle prohibitionniste. Les débats procèdent également de l'ambivalence intrinsèque du dispositif considéré. Présenté comme pragmatique et humaniste, le dispositif est autrement complexe : il peut être lu comme l'avatar d'une approche gestionnaire des problèmes sociaux. Par exemple, l'offre d'un espace dédié aux usagers ainsi retirés de l'espace public procède-t-elle (seulement) de la volonté de les abriter des dangers de la rue ? N'y a-t-il pas (également) une volonté de relégation pour purger l'espace public de comportements déviants ?

Les SCMR posent donc des problèmes épineux que seule une approche pluridisciplinaire permet de poser. Parallèlement, elles sont au cœur de problématiques transversales qui les dépassent en même temps qu'elles les cristallisent. Les SCMR sont ainsi non seulement un *objet* de recherche mais encore un *angle* de recherche. Leur genèse retracée, ces deux logiques devront être envisagées à plusieurs voix : *sur* et *par* les SCMR.

Mardi 7 novembre

10 h **Accueil des participants**

10 h 30 **Allocution d'ouverture**

Marion DEL SOL, *professeur de droit privé et de sciences criminelles, Directrice de l'Institut de l'Ouest – Droit et Europe (IODE, UMR CNRS 6262)*

PRÉSIDENTE DE LA MATINÉE : MME JACQUELINE LAGRÉE
professeur émérite de philosophie, Université de Rennes 1

Cycle introductif : Vers les salles de consommation à moindre risque

10 h 45 **Premier mouvement : Expérimentations étrangères de SCMR**

● **L'exemple néerlandais**

CAS BARENDREGT, *chercheur en sociologie, IVO, Addiction Research Institute Rotterdam*

● **L'exemple suisse**

JEAN-FRANÇOIS SAVARY, *secrétaire général de l'association GREA*

● **L'exemple canadien**

JEAN-SÉBASTIEN FALLU, *professeur de psychologie, Université de Montréal*

12 h 30 **Déjeuner libre**

PRÉSIDENTE DE L'APRÈS-MIDI : MME MARIANNICK LE GUEUT,
professeur de médecine, Université de Rennes 1

13 h 45 **Second mouvement : Entre limites du modèle prohibitionniste et résistances à la politique de réduction des risques**

● **Le point de vue du médecin**

MARIE GRALL-BRONNEC, *professeur d'Addictologie à la Faculté de Médecine de Nantes, Praticien Hospitalier CHU de Nantes*

● **Le point de vue de la sociologue**

MARIE JAUFFRET-ROUSTIDE, *chargée de recherche INSERM, Cermes 3*

● **Le point de vue du juriste**

RENAUD COLSON, *maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, Université de Nantes*

Débats

Cycle central : Sur les salles de consommation à moindre risque

Prolégomènes : Angles de la pratique

15 h 20 **Présentation de la salle de consommation parisienne par sa responsable**

CÉLINE DEBAULIEU, *responsable de la SCMR parisienne, association Gaïa*

15 h 45 **Le rôle de la MILDECA**

FANNY HUBOUX, *magistrate, chargée de mission MILDECA*

16 h 05 **Questions sur la pertinence du dispositif français par un responsable associatif**

(Sous réserve)

Pause

Premier mouvement : Quels acteurs pour quelles actions ?

Les intervenants : diversité(s) et responsabilités

16 h 45 **La pluridisciplinarité des équipes : intérêts et difficultés**

FLORENT CHAMPY, *directeur de recherche CNRS en sociologie, LISST, Université de Toulouse – Jean Jaurès*

17 h 10 **Responsabilités**

- **Eclairage juridique**

MATTHIEU DEVELAY, *maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, Université de Rennes 1*

- **Eclairage éthique**

AGATA ZIELINSKI, *maître de conférences en philosophie, Université de Rennes 1*

Les usagers de drogue : autonomie et responsabilités

17 h 50 **L'usager institué acteur**

- **Point de vue de la sociologue**

HÉLÈNE CHERONNET, *enseignant-chercheur, Ecole nationale de la Protection judiciaire de la jeunesse, CLERSE, Univ. Lille 1*

- **Point de vue du médecin**

CATHERINE SIMON, *Psychiatre Addictologue, ELSA-CHIC Quimper, vice-présidente de l'ANPAA*

18 h 30 **Responsabilité(s) et responsabilisation : éclairages juridiques**

PAULINE DE GOUVILLE, *maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, Université Panthéon-Assas Paris II (sous réserve)*

Débats

19 h 15 **Fin de la première journée**

Mercredi 8 novembre

PRÉSIDENTE DE LA MATINÉE : M. LOÏCK VILLERBU,
professeur émérite de psychologie, Université Rennes 2

8 h 45 **Les riverains : nécessité et difficultés d'une collaboration**

Cas pratique : récit d'une expérience étrangère

ERIC MOSER, *chef de services, Fondation CONTACT, Berne (Suisse)*

Eclairage sociologique

ANAÏK PURENNE, *chargée de recherche en sociologie, Université de Lyon – UMR CNRS Environnement Ville Société*

9 h 25 **L'Etat : entre participation et retrait**

- **Le point de vue du juriste**

ERIC PÉCHILLON, *professeur de droit public, Université de Bretagne Sud*

- **Le point de vue du sociologue (sous réserve)**

Débats – Pause

Deuxième mouvement : Espace et temps, entre rupture(s) et continuité(s)

10 h 40 Introduction : le choix de la ville d'implantation : explicitation du choix strasbourgeois

DANIÈLE BADER, directrice de l'association Ithaque

10 h 55 Espace(s) de la salle de consommation à moindre risque, entre dedans et dehors

● Le point de vue du géographe (sous réserve)

● Le point de vue du médecin

JEAN-MICHEL DELILE, médecin, directeur du CEID, vice-président de la Fédération Addiction

11 h 40 Les SCMR, entre expérimentation et évaluation

● Le point de vue du médecin

BRUNO FALISSARD, professeur de biostatistiques, Faculté de Médecine Paris-Sud, pédopsychiatre

● Le point de vue du juriste

LAURENT ROUSVOAL, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, Université de Rennes 1

Débats

12 h 40 Déjeuner libre

PRÉSIDENTE DE L'APRÈS-MIDI :

M. GEORGES FOURNIER, professeur émérite de droit, Université de Rennes 1

Cycle conclusif : Par les salles de consommation à moindre risque

13 h 50 Premier mouvement : Autonomie personnelle, principe et limites

● Le point de vue du sociologue

MARC-HENRY SOULET, professeur de sociologie, Université de Fribourg (Suisse)

● Le point de vue de la juriste

FLORENCE BELLIVIER, professeur de droit privé et de sciences criminelles, Université Paris Nanterre

● Le point de vue de la psychologue

ASTRID HIRSCHMANN, maître de conférences en psychologie et criminologie, Université Rennes 2

Pause

15 h 20 Deuxième mouvement : Internormativité et distribution du pouvoir dans la Cité

● Le point de vue du juriste

PATRICK MORVAN, professeur de droit privé et de sciences criminelles, Université Panthéon-Assas – Paris II

● Le point de vue du médecin

DIÉRIER SICARD, professeur de médecine, Université Paris Descartes, président d'honneur du Comité consultatif national d'éthique

● Le point de vue du philosophe (sous réserve)

16 h 45 Troisième mouvement : Perspectives d'évolution de la politique de la lutte en matière de drogues

● Le point de vue du sociologue

ALBERT OGIEN, directeur d'études émérite, EHESS

● Le point de vue du psychologue

JEAN-PIERRE COUTERON, psychologue, président de la Fédération Addiction

● Le point de vue de la juriste

VIRGINIE GAUTRON, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, Université de Nantes

Débats

18 h 45 Fin de la seconde journée

RESPONSABLE SCIENTIFIQUE

LAURENT ROUSVOAL, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, Université de Rennes 1, IODE (UMR CNRS 6262)

COMITÉ SCIENTIFIQUE

RENAUD BOUVET, chef du service de médecine légale et pénitentiaire, CHU Rennes

RENAUD COLSON, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, Université de Nantes, Droit et changement social (UMR CNRS 6297)

ASTRID HIRSCHMANN, maître de conférences HDR en psychologie et criminologie, Université Rennes 2

ERIC PECHILLON, professeur de droit public, Université de Bretagne Sud, Lablex

CONTACT

PASQUALE BREGER-TESNIER

pasquale.breger@univ-rennes1.fr – 02.23.23.37.53

FACULTÉ DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE - 9 RUE JEAN MACÉ - CS 54203, 35042 RENNES CEDEX

Inscription obligatoire

Une journée : **60 euros** – Deux jours : **90 euros** (frais d'inscription n'incluant pas le déjeuner)
Gratuit pour les universitaires et les étudiant.e.s.

<http://scmr2017.sciencesconf.org>



UNIVERSITÉ DE
RENNES 1

Colloque
pluridisciplinaire

Les

salles de
consommation
de drogues à moindre
risque

Regards croisés
sur une
expérimentation

7 et 8 novembre 2017

Amphi 3

Faculté de droit - 9 rue Jean Macé - Rennes

